Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15666H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15666H1-DE

Point n° : 16

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES ECONOMIQUES

Avenue du Maréchal Juin - Travaux de voirie - Indemnisation des commerçants

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :

Des travaux de voirie ont été réalisés avenue du Maréchal Juin du 6 septembre au 10 décembre 2021, entraînant des modifications des conditions de circulation sur cet axe.

Il a été proposé aux commerçants riverains de cette voie de déposer une demande d'indemnisation en raison de pertes de chiffre d'affaires liées aux désagréments engendrés par ces travaux.

L'indemnisation proposée tient compte de la durée de la gêne et de la difficulté d'accès aux commerces et est calculée sur la base de données comptables fournies par ces commerçants.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le principe d'une indemnisation par la commune du préjudice anormal et spécial subi par les commerces de l'avenue du Maréchal Juin ;
- de fixer l'indemnité à hauteur de 50% des pertes de marge brute hors taxes, sur la période de travaux concernée ;
- d'approuver les termes du protocole transactionnel type, ci-joint, à intervenir entre la commune et chacun des commerces concernés ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15666H1-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 43 voix
Abstention : 1 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS